Cinquante-huitième année. - N ° 132 A Mercredi 10 juillet 2024

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 610

37 – INDRE-ET-LOIRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOURS

Créations d'établissements

930 404 207 RCS Tours.
SCI VOLTAIRE.
Forme : Société civile immobilière.
Administration : Gérant associé indéfiniment responsable : Portela De Almeida Dias, Rita Manuela, Associé indéfiniment responsable : Da Silva Mendonca Pereira, Hugo André.
Capital : 1000 EUR.
Adresse : 5, rue Voltaire, 37400 Amboise.
Origine du fonds : Création.
Etablissement : Etablissement principal.
Activité : La Société a pour objet : - l'acquisition directement ou par voie de crédit-bail, de tous immeubles, construits ou non, - la construction et l'aménagement de tous bâtiments, à usage professionnel, industriel, artisanal, commercial ou d'habitation, - la location, la gestion, l'entretien de ces immeubles, et plus généralement, la mise en valeur du patrimoine de la société, - à cet effet, elle pourra recourir en tous lieux à tous actes et opérations, notamment consentir hypothèque ou toute autre garantie sur les biens sociaux, - l'aliénation Desdits immeubles, totale ou partielle, notamment par vente, échange, apport en société ou autrement, - éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, - et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société..
Adresse : 5, rue Voltaire, 37400 Amboise.
A dater du : 1er juillet 2024.
Date de commencement d'activité : 24 juin 2024.